**Commentaire et remarques sur la synthèse issue des groupes de travail sur le bilan de la réforme du lycée**

Ce 4 juillet, lors de la réunion sur le bilan de la réforme du lycée, il nous était commenté un texte qui se voulait être la synthèse de l’ensemble des groupes de travail qui ont eu lieu depuis novembre dernier et de l’analyse du questionnaire lycéen,

A travers cette synthèse, il s’agirait de trouver des points de consensus pour amener à des propositions d’aménagements « à la marge » de l’organisation des enseignements. Il s’agirait de dégager des « voies d’évolutions ».

Ce document de travail pointe un certain nombre d’aspects de la réforme du lycée en oubliant largement ce qui en constitue le cœur, à savoir le principe de l’autonomie et du renvoi au local pour une partie de la dotation. Le SNES-FSU demande le retour à un cadrage national des dédoublements et la fin des horaires globalisés, notamment en Langues. Ce cadrage doit permettre le financement de tous les enseignements à hauteur des horaires légaux, nécessité dont s’affranchissent aujourd’hui nombre d’établissements au nom de l’autonomie. Dans le même temps, il est nécessaire de revenir sur la multiplication des épreuves de bac en cours d’année. Les épreuves terminales et anonymes doivent être la norme.

Dans cette veine, deux dispositifs nés de la réforme Chatel sont particulièrement problématiques : les enseignements d’exploration et l’accompagnement personnalisé.

**Enseignements d'exploration**

Le texte évoque « l'objectif d'exploration », le « caractère exploratoire » de ces enseignements, mais **le terme EdE recouvre en réalité des enseignements très hétérogènes**.

**Certains EdE « pluridisciplinaires » ont été créés lors de la réforme** (MPS, Littérature et société) : à aucun moment il n'est vu que ces EdE ont pour particularité de **renforcer des disciplines déjà présentes dans le tronc commun de 2nde**, ce qui peut jouer dans le sens d'une prédétermination plus forte (spécialisation « scientifique » ou « littéraire »), et donne une place particulière, implicitement, aux séries S et L (dont les disciplines majeures sont à la fois dans le tronc commun et en EdE).

D'autres EdE (la plus grande partie) sont en réalité **les anciens enseignements de « détermination »**. Ce sont généralement des disciplines nouvelles en lycée, ayant une place majeure dans une des séries du cycle terminal, et qui ne sont pas présentes dans le tronc commun. Leurs horaires ont été divisés par deux lors de la réforme. Le MEN fait semblant de croire que l'on peut « explorer » une discipline nouvelle (ses méthodes, ses approches, ses savoirs...) en à peine 1,5h hebdomadaire – **l'enjeu horaire étant complètement passé sous silence**. **Les disciplines reléguées au statut d'EdE, et les EdE multidisciplinaires qui renforcent les disciplines du tronc commun** **ne peuvent donc pas être mise sur le même plan**

**Quelle « prédétermination » ?**

Si on laisse de côté les EdE technologiques, il apparaît assez clairement que **l'EdE le plus « déterminant » est bien MPS**.

**Si on veut s'attaquer à la prédétermination de l'orientation par le choix de l'EdE, ce n'est donc pas aux EdE disciplinaires qu'il faut s'intéresser, mais bien plutôt aux EdE pluridisciplinaires, qui fonctionnent comme une véritable pré-spécialisation vers une série spécifique**. **L'enjeu immédiat est de rétablir le respect de la liberté pédagogique des enseignants, et de comprendre enfin que lorsqu'un EdE correspond à une discipline qui a ensuite un fort coefficient dans une série du cycle terminal, alors il est absurde de ne pas en tenir compte pour éclairer le choix d'orientation des élèves !**

Le texte fait aussi totalement l'impasse sur la dégradation des conditions d'enseignement subie par les disciplines transformées en EdE lors de la réforme de 2010. La plupart d'entre elles ont vu leur horaire divisé par deux (de 3h à 1,5h hebdomadaires), ce qui rend presque impossible « l'exploration » de la discipline autrement que par un « survol à très haute altitude  **Il faut enfin prendre conscience de la dégradation des conditions d'enseignement, et de la souffrance professionnelle que cela engendre, subie dans les disciplines reléguées au statut d'EdE**.

Surtout, **la semestrialisation est une modalité d'organisation dont on ne voit pas en quoi elle améliorerait le fonctionnement du lycée, ni même des seuls EdE**. **Le SNES-Fsu est totalement opposé à l'organisation semestrielle des enseignements, y compris des EdE** : rien ne permet de présenter cette organisation comme une amélioration, et tout permet même de penser que cela dégraderait les conditions d'apprentissage – sans même évoquer les enjeux d'organisation des services et des emplois du temps.

**Les mesures d'urgence nécessaires.**

**Le SNES-Fsu rappelle que dans l'immédiat, il faut porter les horaires des EdE à 2h hebdomadaires, et faire cesser les « expérimentations » sauvages sur les EdE (semestrialisation, annualisations diverses) ; il faut également respecter la liberté pédagogique des enseignants (évaluation), et cesser de marginaliser les disciplines qui sont en EdE, et qui ont un rôle essentiel à tenir pour certains choix d'orientation.**

**L’accompagnement personnalisé**

D'abord, le SNES-FSU ne considère pas, contrairement aux propos qui lui sont prêtés, que l'AP « *est souvent consacré à un enseignement disciplinaire déguisé* » : **pour le SNES-FSU, l'AP n'a de sens que lorsqu'il est rattaché aux disciplines !** Car « *le soutien, l'approfondissement ou la consolidation* » (objectifs de l'AP, rappelés par le MEN) ne peuvent se faire que par rapport aux attendus d'une discipline, aux apprentissages à effectuer dans le cadre d'une discipline. **C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'AP est mieux apprécié des élèves dans le cycle terminal, où il est plus souvent strictement disciplinaire** (et donc où il fait sens), qu'en 2nde, où les expérimentations et pseudo-innovations plus ou moins confuses sont beaucoup plus fréquentes (et dans lesquelles les élèves sont très vite perdus, et s'ennuient). On rappellera d'ailleurs **les remarques de la mission de l'IG qui rendait un rapport en janvier 2012** :

*L’accompagnement personnalisé se met en place partout mais la qualité est inégale, les avancées fragiles. Quelques freins persistent : (...) une opposition stérile entre "méthodes" et "contenus disciplinaires",* ***une******vision erronée qui demeure selon laquelle l’accompagnement personnalisé devrait se faire sans ancrage disciplinaire****.*

(…) S’il n’existe pas de modèle type de l’accompagnement personnalisé, il apparaît que son efficacité et sa réussite reposent sur deux facteurs clefs : la posture du professeur vis-à-vis des élèves et de leurs besoins, **l’utilisation par le professeur de son indispensable expertise disciplinaire** pour développer chez les élèves des compétences transférables à d’autres **situations disciplinaires**. »

*Rapport de la mission de suivi de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, 2012*

[www.education.gouv.fr/cid59570/rapport-suivi-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-reforme-du-lycee.html](http://www.education.gouv.fr/cid59570/rapport-suivi-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-reforme-du-lycee.html)

Par ailleurs, le texte évoque à peine **la désorganisation entraînée par l'AP, lorsqu'il est mis en place de manière déconnectée des disciplines (et non pas « mis en place » tout court), avec par exemple des « roulements » de groupes entre x enseignants** : éclatement du groupe-classe, élèves perdus dans l'emploi du temps... et qui, souvent, « oublient » d'aller dans les séances, vie scolaire qui ne sait plus qui est où à quel moment, élèves qui font x fois de suite les mêmes séances avec des enseignants différents, etc. Quant aux « projets interdisciplinaires », si ceux qui les mettent en place en sont souvent très satisfaits, il reste généralement à démontrer leur efficacité pédagogique...

En réalité, **l'AP n'a pas besoin d'un « pilotage » ou d'un « portage » plus fort**, l'enjeu ne relève pas du management, ni même de la formation continue (les enseignants savent varier les approches pédagogiques, ils n'ont pas attendu l'AP pour cela, ce dont visiblement certains syndicats n'ont pas conscience). Pour améliorer la « lisibilité » et l'efficacité de l'AP, il faut le relier  **à des disciplines, et le lier à un groupe-classe, avec un enseignant qui connaît la classe. C’est ainsi que l'AP peut trouver une efficacité pédagogique**.